

2008/195 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 11 STRUCTURES SOCIO-EDUCATIVES DANS LE CADRE DU "DISPOSITIF TICKET SPORT" - SIGNATURE DE CONVENTIONS D'APPLICATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Je vous rappelle que le « dispositif ticket sport » est le produit d'une réflexion menée dans le cadre de la « Politique de la Ville ».

Les objectifs de ce dispositif sont :

- de permettre à des jeunes en difficultés socio-économiques de s'insérer dans un club ou une association pour pratiquer une activité sportive ou culturelle régulière ;
- de permettre un accompagnement pédagogique concerté de ces jeunes.

La Direction des Sports cofinance avec la Direction du Développement Territorial ce dispositif, financement intégralement pris en charge par la Ville de Lyon qui délègue la gestion administrative et pédagogique aux onze structures socio-éducatives suivantes :

- Centre Social Grand-Côte
- MJC Perrache Presqu'île
- Maison pour Tous Salle des Rancy
- Centre Social Pernon
- MJC Ménival
- Maison de l'Enfance du 6<sup>e</sup>
- Centre Social Gerland
- Centre Social Etats-Unis
- MJC Saint-Rambert
- Centre Social de Vaise
- MJC Duchère.

Par délibération du Conseil municipal n° 2008/8847 du 18 février 2008, a été notamment approuvée l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la Délégation au Sport à ces onze structures socio-éducatives pour un montant respectif de :

- |                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| - Centre Social Grand-Côte         | 5 500 € |
| - MJC Perrache Presqu'île          | 1 800 € |
| - Maison pour Tous Salle des Rancy | 4 000 € |
| - Centre Social Pernon             | 2 400 € |

- MJC Ménéval	2 545 €
- Maison de l'Enfance du 6 <sup>e</sup>	1 500 €
- Centre Social Gerland	2 500 €
- Centre Social Etats-Unis	2 800 €
- MJC Saint-Rambert	1 000 €
- Centre Social de Vaise	1 000 €
- MJC de la Duchère	4 000 €.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose de signer des conventions d'application aux conventions d'objectifs et de moyens conclues avec ces onze structures socio-éducatives.

Vu la délibération du 18 février 2008 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 9 arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse, Sports et Vie Associative ;

### **DELIBERE**

1. Les conventions d'application aux conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et ces onze structures socio-éducatives citées ci-dessus, sont approuvées.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

**T. BRAILLARD**